

DEMANDE D'AUTORISATION POUR MANIFESTATION PUBLIQUE EN PLEIN AIR

- Article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales-

Dépôt du dossier auprès de la Police Municipale.

Imprimé à compléter et à retourner 6 semaines au minimum avant l'évènement accompagné OBLIGATOIREMENT de :

- L'attestation d'assurance de l'organisme (en cours de validité),
- le descriptif des activités,
- le plan de situation et le plan de masse précisant le positionnement des dégagements des moyens de secours (extincteurs, blocs autonomes de sécurité, issues de secours),
- le descriptif de l'installation électrique.

Si vente de boissons ou et restauration :

- le cerfa N°11542*05 (Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

Si modification de stationnement ou circulation :

- le cerfa N°14024*01 (Code de la route L411-1 à L411-7 / Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1).

Nom de l'Organisme :

Adresse :

N° de Téléphone : **Courriel :**

Nom(s)/Prénom(s) de l'/des organisateur(s) :

Nature de la manifestation :

Date(s) et Heures prévues :

Lieu(x) :

Nature des Activités :

Nombre de personne concourant à l'organisation de la manifestation :

Effectif du public attendu :

Installations techniques particulières :

Utilisation du feu : oui non

Matériels utilisés (stands, tentes, jeux) :

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants :

.....

.....

Moyens d'alerte des secours :

Service d'ordre :

Le déclarant agissant en qualité de :

Visa pour Accord de l'Elu Référent à l'évènement :

Date et Signature :